

# La commission de la Pastorale des Funérailles vous propose ses formations, session-retraite et récollection pour l'année 2020-2021

## Formation initiale

### Initiation au commentaire de la Parole

Avec le père Philippe Saudraix.

Jeudi 24 septembre 2020 de 9h30 à 16h30

à la Maison diocésaine, 85 rue de Suresnes à Nanterre

### Parcours d'habilitation : cycle de 3 journées avec l'équipe diocésaine

Mardis 17 novembre, 1 et 8 décembre 2020, de 9h30 à 16h30

à la Maison diocésaine, 85 rue de Suresnes – 92000 Nanterre

### Conduite de célébrations : cycle de 2 journées avec l'équipe diocésaine

Mardi 19 janvier 2021 de 9h30 à 16h30 à la Maison diocésaine, 85 rue de Suresnes à Nanterre

Mardi 26 janvier 2021 de 9h30 à 16h30 à Notre-Dame-de-la-Salette,

1 chemin des Hocquettes à Suresnes.

## Formations permanentes

### Heureux ceux qui pleurent, ...comment laisser parler les larmes ?

Avec le frère Xavier Loppinet

Mardi 13 octobre 2020, de 9h30 à 16h30

à la salle des Tybilles, 39 avenue du Général Galliéni à Meudon

### Je crois à la résurrection de la chair :

Avec Jérôme Alexandre

Mardi 4 mai 2021 de 9h30 à 16h30

à la Maison diocésaine, 85 rue de Suresnes à Nanterre.

## Session-retraite et récollection

### Prière et écoute (session-retraite)

Avec le père Jérôme Guingand

Du jeudi 26 novembre à 9h30 au vendredi 27 novembre 2020 à 16h30

au centre spirituel Manrèse à Clamart

### Récollection sur le thème Miséricorde, justice et jugement de Dieu

Avec Monseigneur Matthieu Rougé

Samedi 20 mars 2021, de 9h30 à 16h30

à la Maison diocésaine, 85 rue de Suresnes à Nanterre

Et + : formations transversales, formations pratiques et approfondissement de la Foi :

cf. le guide des formations 2020-2021 et le site du diocèse : [www.diocese92.fr](http://www.diocese92.fr)

Pour information, la réunion des responsables d'équipe aura lieu :

mardi 9 février 2021 de 10h à 16h



# Inscription aux formations

Pour faciliter l'organisation des journées de formation (préparation des salles, dossiers...), l'inscription est obligatoire. Merci de la faire, en envoyant les renseignements ci-dessous à :

## Commission de Pastorale des Funérailles

85 rue de Suresnes – 92022 Nanterre Cedex

01 41 38 65 61/ [pastorale.funeraillles@diocese92.fr](mailto:pastorale.funeraillles@diocese92.fr)

La participation aux frais est à régler soit en ligne lors de l'inscription, soit par chèque personnel ou de paroisse à l'ordre de ADN, soit à apporter au plus tard le jour de la formation. Il est possible de demander une attestation de paiement pour se faire rembourser par sa paroisse.

Le paiement à l'inscription est obligatoire pour la session-retraite « Écoute et prière » et pour la récollection.

En cas d'inscription à plusieurs formations, vous pouvez faire un règlement en ligne ou un chèque global (à l'ordre de ADN).

Les formations ont lieu sauf exception à la Maison diocésaine, 85 rue de Suresnes – 92000 Nanterre.

- Horaires des formations : de 9h30 à 16h30 (sauf pour la session-retraite)
- Pour le déjeuner, prévoir un plat à partager (salé ou sucré). Un buffet sera organisé avec ce que chacun aura apporté (sauf pour la session-retraite et la récollection où les repas sont compris).

## Inscription à une formation organisée par la Pastorale des Funérailles cochez la/les case(s)

<input type="checkbox"/> Initiation au commentaire de la Parole	Jeudi 24 septembre 2020	12 €
<input type="checkbox"/> Heureux ceux qui pleurent	Mardi 13 octobre 2020	12 €
<input type="checkbox"/> Parcours d'habilitation	Mardis 17 novembre, 1 et 8 décembre 2020	36 €
<input type="checkbox"/> Écoute et prière	du 26 au 27 novembre 2020 (hébergement et repas compris)	80 €
<input type="checkbox"/> Conduite de célébrations	Mardis 19 et 26 janvier 2021	24 €
<input type="checkbox"/> Récollection	Samedi 20 mars 2021	15 €
<input type="checkbox"/> Je crois à la résurrection de la chair	Mardi 4 mai 2021	12 €

NOM et PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CP et VILLE : \_\_\_\_\_

TÉL/Portable : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_

PAROISSE : \_\_\_\_\_

Je joins à l'inscription : (*obligatoire pour la session-retraite « Écoute et prière » et pour la récollection.*)

Un chèque personnel de .....€

Un chèque de paroisse de .....€

Je réglerai le jour de la formation (par carte bancaire ou par chèque).